

**De :** Hébert, Carol [mailto:hebert.carol@gatineau.ca]  
**Envoyé :** 27 juin 2011 13:45  
**À :** Harvey, Marie-Josée (BAPE)  
**Objet :** TR: Suivi des demandes du Bape Ch Pink

6211-06-127

Bonjour Mme Harvey,

Voici les précisions du consultant en réponse au premier point de votre demande.

En espérant le tout conformes à vos attentes.

## Carol Hébert, ing.

Responsable au transport  
Division planification du territoire  
Service urbanisme et développement durable

[hebert.carol@gatineau.ca](mailto:hebert.carol@gatineau.ca)

(819) 243-2345 #4316

**De :** Jean Roberge [mailto:Jean.Roberge@cima.ca]  
**Envoyé :** 27 juin 2011 13:33  
**À :** Hébert, Carol  
**Objet :** RE: Suivi des demandes du Bape Ch Pink

Carol,

En réponse à la demande de précision de M. Dériger du BAPE, j'apporte les précisions suivantes :

- 1) L'augmentation du niveau de gêne moyen est de 7% tel qu'indiqué au rapport de Décibel. Le 6% indiqué à la page 149 du rapport d'étude d'impact est erroné, je présume une erreur de transcription.
- 2) Pour en revenir à l'essentiel de la question, à savoir si l'augmentation de 7% du niveau de gêne correspond à une augmentation du nombre de maisons dans la «zone de gêne» ou à une augmentation du niveau sonore, la réponse est que ça correspond à une augmentation du niveau sonore. Ceci constitue une augmentation faible du niveau sonore relativement aux conditions actuelles et est dû à la modification de la géométrie de la route, ce qui entraîne un rapprochement des voies de circulation aux résidences concernées. Précisions qu'il y a par ailleurs augmentation du nombre de maisons dans les «zones de gêne» mais que ce nombre est jugé être sensiblement le même que celui dans les conditions actuelles, soit une variation de 1 à 2%.

En espérant que cette réponse soit satisfaisante, je vous serais fort gré de la retransmettre au BAPE.

Salutations distinguées,

Jean

---

**Jean Roberge, M.A.**

**Directeur, Environnement**  
**Director, Environmental Services**  
**CIMA+**

Tél.(819) 663-9294 x 6319  
Fax (819) 663-0084

---

**De :** marie-josée.harvey@bape.gouv.qc.ca [mailto:marie-josée.harvey@bape.gouv.qc.ca]

**Envoyé :** 22 juin 2011 14:09

**À :** Hébert, Carol

**Objet :** Suivi des demandes

Bonjour Monsieur Hébert,

Pour faire suite à notre appel téléphonique, voici les détails relatifs aux demandes qui vous ont été adressées lors de la première partie de l'audience publique.

- ? Précisions concernant le 6% d'accroissement du bruit, nombre de résidences touchées, période de référence, etc.
  
- ? Résolution du Conseil municipal concernant la vitesse du premier tronçon.

Si d'autres renseignements s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec moi,

Veuillez accepter, Monsieur Hébert, mes plus sincères salutations,

*Marie-Josée Harvey*

Coordonnatrice du secrétariat de la commission

**Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)**

Édifice Lomer-Gouin

575, rue Saint-Amable, bureau 2.10

Québec (Québec) G1R 6A6

(418) 643-7447, poste 432

1-800-463-4732

Télécopieur: (418)643-9474, poste 432

[marie-josée.harvey@bape.gouv.qc.ca](mailto:marie-josée.harvey@bape.gouv.qc.ca)

[www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca)